



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 41293

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau propose a M. le ministre du travail et des affaires sociales une simplification qui reduirait la charge administrative des entreprises et qui serait vue d'un oeil favorable par les URSSAF. Elle consisterait en un prelevement mensuel automatique calcule a partir de la declaration de l'annee n-1, ajuste en fin d'annee en fonction de la declaration de l'annee n. A defaut d'etre immediatement generalisee, cette mesure, qui serait tres appreciee des services de l'URSSAF, pourrait etre experimentee dans un premier temps sur quelques departements pour apprecier son efficacite. Elle souhaiterait connaitre son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41293

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3956